COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE NANCY

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article L. 279 ;

D E C I D E

Article unique :

MM. les Présidents de chambre :

- José MARTINEZ,
- Christophe WURTZ,
- Marc WALLERICH,
- Olivier NIZET,
- Olivier ROUSSET.

sont désignés pour statuer, en application de l'article L. 279 du livre des procédures fiscales, sur les appels formés devant la présidente de la cour contre les décisions rendues par le juge des référés statuant en matière fiscale.

Fait à Nancy, le 1er septembre 2026,

Cour administrative d'appel de Nancy
La conseillère d'Etat, Présidente de la cour

Pascale ROUSSELLE

Copie en sera adressée à tous les magistrats de la cour administrative d'appel de Nancy